

CONSEIL
SUPÉRIEUR

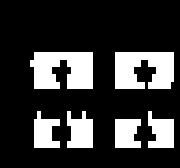


DE L'ÉDUCATION

Avis
au ministre
de l'Éducation

LA CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL FRANCOPHONE DANS L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

360304
0095001

Québec 

Le Conseil a confié la préparation de cet avis, produit en réponse à une demande du ministre de l'Éducation, à un comité formé de M. Robert Bisaillon, président; de Mme Nicole Boutin, directrice des études au Collège Montmorency et membre du Conseil; de M. Émile Demers, directeur général du cégep de l'Outaouais, et de M. Jocelyn Vallée, directeur général du cégep de Sherbrooke.

Recherche et rédaction: Mme Michèle Berthelot, agente de recherche et M. Jean Proulx, secrétaire du Conseil.

Préparation technique: Mme Lise Ratté, Mme Monique Bouchard.

Avis adopté à la 426^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 20 janvier 1995

ISBN: 2-550-09956-7

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec, 1995

360304
0095001

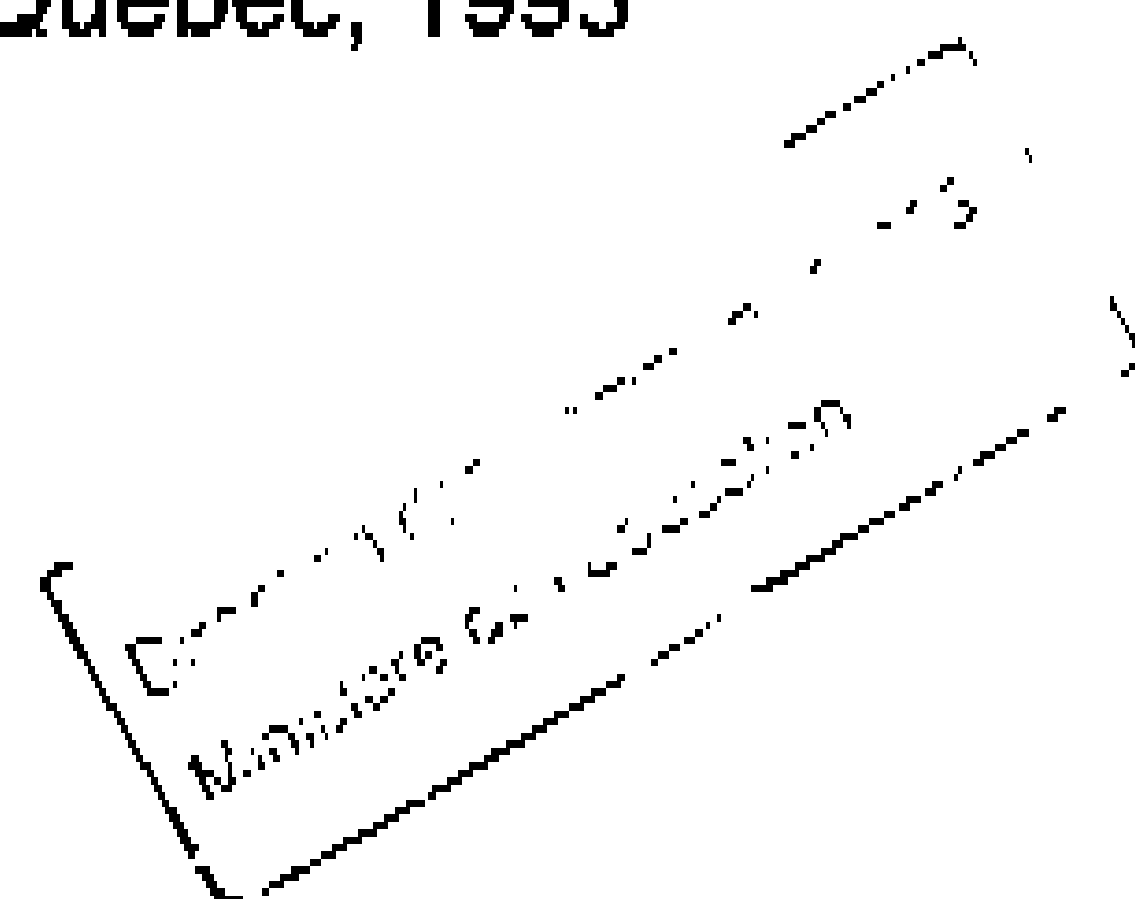


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
Paramètres pour la création d'un établissement d'enseignement collégial	3
1.1 La pertinence	3
1.2 L'impact	6
CHAPITRE 2	
L'existence et la nature du besoin dans l'Ouest de l'île de Montréal	9
2.1 Le bassin de population	9
2.2 Quelques caractéristiques socio-économiques	10
2.3 La situation démolinguistique	11
2.4 La clientèle potentielle	12
2.5 L'accessibilité des études collégiales	14
2.6 Les besoins éducatifs et culturels exprimés	15
CHAPITRE 3	
Une réponse appropriée au besoin	19
3.1 Un établissement d'enseignement collégial	19
3.2 Non pas un cégep autonome	20
3.3 Plutôt un campus rattaché à un cégep existant	22
CONCLUSION	27
ANNEXE 1	29
ANNEXE 2	31
ANNEXE 3	37

INTRODUCTION

Le 18 novembre 1994, en vertu de l'article 9 de sa loi constitutive, le Conseil supérieur de l'éducation a reçu une demande d'avis du ministre de l'Éducation concernant la création d'un cégep francophone autonome dans l'Ouest de l'île de Montréal¹. C'est la première fois que le Conseil est appelé à se prononcer sur la création d'un nouvel établissement collégial²; aussi juge-t-il opportun d'indiquer, d'entrée de jeu, selon quels paramètres il entend analyser ce projet ministériel, paramètres qui pourront éventuellement servir à l'examen de dossiers semblables. En ce qui concerne la région en cause dans le projet ministériel sur lequel le Conseil est consulté — l'Ouest de l'île de Montréal —, on comprendra facilement qu'il faille prêter une attention toute spéciale à la situation minoritaire des francophones dans une région principalement anglophone, ce qui ne constitue évidemment pas un paramètre pour les autres régions du Québec.

Selon les pouvoirs que lui confère sa loi, le Conseil a créé un comité de travail³, il a rencontré les parties intéressées⁴, il a documenté du mieux qu'il pouvait les paramètres de son intervention dans les délais qui lui étaient impartis⁵ et il a analysé les données que le ministère de l'Éducation a mises à sa disposition. Le Conseil a aussi pris acte d'informations ou de positions que des personnes ou des associations lui ont communiquées par téléphone ou par lettre ou qu'elles ont rendues publiques dans les journaux.

Le présent avis comporte trois chapitres. Le **premier** définit les paramètres auxquels le Conseil entend se référer pour traiter ce dossier. Le **deuxième** analyse les besoins éducatifs et culturels de la population francophone de l'Ouest de l'île de Montréal qui pourraient justifier la création d'un établissement collégial. Le **troisième** présente ce que le Conseil croit être la réponse la plus appropriée aux besoins, compte tenu des paramètres de pertinence et d'impact.

1. Cette lettre du Ministre est reproduite à l'annexe 1 du présent avis.

2. Cette tâche faisait auparavant partie du mandat du Conseil des collèges.

3. On trouve la liste des membres de ce comité à l'endos de la page couverture.

4. On trouve la liste des associations et organismes rencontrés à l'annexe 3 de l'avis.

5. Le Conseil devait remettre son avis au Ministre à la fin de janvier 1995. Ce délai était trop court pour réaliser des études de besoins en formation technique initiale et continue, par exemple; mais cela n'a pas empêché le Conseil de produire des estimations raisonnables.

PARAMÈTRES POUR LA CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le Conseil trouve utile, avant d'aborder le dossier particulier de l'Ouest de l'île de Montréal, de présenter et de définir les principaux paramètres qui lui serviront à mener son analyse et à juger de l'opportunité de la création d'un établissement d'enseignement collégial. Ces paramètres sont ici regroupés autour des notions de pertinence, dans une **première section**, et d'impact, dans une **seconde section**.

1.1 La pertinence

La notion de pertinence doit être comprise ici comme ***la réponse appropriée à un besoin réel***. Cela signifie que certains paramètres doivent servir à juger de l'existence et de la nature du besoin et d'autres doivent permettre de décider de la modalité et du contenu de la réponse la plus appropriée.

En ce qui a trait à l'existence et à la nature du besoin, il s'avère essentiel d'examiner la question selon, tout au moins, les cinq paramètres suivants. Chacun d'eux nous livre, en effet, un aspect de la situation qu'il importe de connaître pour bien cerner les besoins.

Premier paramètre : le bassin de population avec son taux de scolarisation. Il importe de connaître, d'abord et avant tout, le bassin de la population des municipalités au sein desquelles le futur établissement collégial ira puiser sa clientèle. Qui plus est, il est important de se donner également un portrait du niveau de scolarisation atteint par cette population, selon des données généralement recueillies lors des recensements de la population canadienne, pour les comparer aux taux atteints dans l'ensemble de la population québécoise.

Deuxième paramètre : le profil socio-économique et le profil socioculturel de la région concernée. Il faut donc tracer le mieux possible le profil socio-économique de la région, ce qui contribue à révéler des besoins de formation supérieure initiale et continue, dans les secteurs préuniversitaire et technique. Dans certains cas, il sera tout aussi important de se donner un profil, que nous appellerons démographique et socioculturel, de la région concernée : ici peuvent apparaître, par exemple, des besoins liés à l'appartenance linguistique et culturelle d'une population en situation minoritaire. Ces deux types de profil nous livrent, en effet, un portrait de la réalité et nous indiquent des besoins à la satisfaction desquels un établissement collégial peut contribuer.

Troisième paramètre : la clientèle potentielle et son profil éventuel. Il s'agit d'estimer ici quelle peut être la clientèle susceptible de fréquenter le nouvel établissement, dans le but d'y recevoir une formation initiale, préuniversitaire ou technique. Cette clientèle, dont on doit prévoir une certaine stabilité pour l'avenir, proviendra, pour sa plus grande part, des commissions scolaires et des établissements privés situés sur le territoire à desservir. On pourra en prévoir le nombre et se donner une image de son profil, en se basant sur les nouveaux inscrits au collégial en provenance de ces commissions scolaires et de ces établissements privés.

Quatrième paramètre: l'accessibilité réelle, sous deux formes, c'est-à-dire selon le taux de passage des élèves du secondaire au collégial et selon la proximité géographique. Il importe, en effet, de mesurer ce taux de passage aux études collégiales, car ce peut être là un facteur déterminant — notamment, dans le cas où ce taux est plus bas dans la région concernée que dans l'ensemble du Québec — pour l'implantation d'un nouvel établissement collégial. L'éloignement géographique des établissements collégiaux existants et la durée des trajets pour s'y rendre peuvent aussi être pris en considération en matière d'accessibilité: on parle alors d'accessibilité géographique.

Cinquième paramètre: la capacité d'accueil des établissements collégiaux environnants. On doit ici se demander si les établissements collégiaux les plus près peuvent raisonnablement apporter une réponse aux besoins de la clientèle concernée et s'ils disposent des places suffisantes, et ce, tant en formation préuniversitaire qu'en formation technique.

En ce qui a trait à la modalité et au contenu de la réponse la plus appropriée, il apparaît important de tenir compte, tout au moins, des cinq autres paramètres suivants. Certains nous renvoient, d'ores et déjà, à l'idée qu'aucune réponse institutionnelle aux besoins d'une population locale ne doit être conçue de façon isolée et que, autrement dit, chaque établissement collégial existant ou à venir fait lui-même partie d'un réseau.

Sixième paramètre, donc: la nature même d'un établissement collégial. Selon la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel¹, le cégep est institué pour dispenser l'enseignement préuniversitaire et technique. Sa mission première est donc de dispenser la formation initiale et continue, dans les programmes pour lesquels il a reçu l'autorisation du Ministre. Dans le prolongement de sa mission première — et jamais au détriment de celle-ci —, le cégep possède aussi un rôle culturel et social, par l'entremise de la recherche appliquée, de l'aide technique à l'entreprise, de la participation à l'implantation de technologies nouvelles et par la disponibilité de ses ressources, services et équipements à des fins culturelles, sociales, scientifiques et sportives, contribuant par tout cela au développement d'une région. Il accomplit ces tâches en tant que corporation autonome, possédant son conseil d'administration, son infrastructure administrative et pédagogique et des équipements, tels des laboratoires, une bibliothèque et des gymnases. Le Ministère fixe actuellement² à 2 500 élèves, du moins en périphérie des grands centres, le nombre minimum d'élèves permettant la viabilité pédagogique et financière du cégep, la diversité et la qualité des programmes

1. Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q., chapitre C-29, article 6.

2. MEQ, *La Déconcentration de l'enseignement collégial. Orientations ministérielles*, Québec, 1992, p. 8.

offerts. En deçà de ce nombre, il reconnaît qu'on puisse implanter un campus — entre 500 et 2 500 élèves — ou un centre d'études — entre 150 et 500 élèves —, rattaché à un cégep existant et pouvant ne réaliser que partiellement la mission du cégep (par exemple, n'offrant que certains programmes préuniversitaires).

Septième paramètre : la teneur du devis pédagogique. Il s'agit ici du profil même de l'établissement, c'est-à-dire des programmes de formation qu'il offrira en formation préuniversitaire et en formation technique. Ce profil est normalement tracé dans l'optique d'une réponse appropriée aux besoins de formation décelés dans le milieu à desservir et en tenant compte également de l'offre de services des établissements environnants. Particulièrement dans le secteur technique, on doit prendre en considération la carte des options et le nombre de places disponibles dans l'ensemble des établissements environnants. En somme, le devis pédagogique doit être tracé dans la perspective « réseau », dont on parle plus loin.

Huitième paramètre : la viabilité de l'établissement et de ses programmes. Cette viabilité est liée à un nombre d'élèves suffisant qui fréquenteront le nouvel établissement et s'inscriront à ses programmes. En outre, il importe de prévoir une relative stabilité de cette clientèle au cours des années subséquentes. Cette viabilité rejoint également une offre de services et de formations de qualité, car sans cette qualité, le nouvel établissement ne pourra ni « se faire un nom » ni maintenir sa clientèle.

Neuvième paramètre : l'importance de la notion de réseau collégial. L'ensemble des cégeps, de leurs campus et de leurs centres d'études forme un réseau. Ce réseau d'établissements est régi par des règles budgétaires, des conventions collectives et un régime des études; la dispensation et le développement des programmes exigent l'autorisation ministérielle qui, dans le cas des programmes techniques, est octroyée selon ce qu'on appelle une carte des options, que le Ministère cherche aussi à harmoniser avec celle du réseau des établissements secondaires. C'est donc dire l'interdépendance de fait des établissements collégiaux et des programmes de formation et la nécessité de leur développement organique et intégré.

Dixième paramètre : la prise en considération de la tendance actuelle du développement du réseau. Une première phase, débutant en 1967, est axée sur la mise en place et l'expansion d'un réseau de cégeps. Dès 1971, 35 cégeps existent, la très grande majorité nés des établissements de formation classique et de formation technique existants. En 1971, certains cégeps et campus sont regroupés pour former des « cégeps régionaux ». Mais, dès 1980, on assiste au démantèlement des cégeps régionaux, de sorte que le réseau comprend alors 44 cégeps autonomes, répartis sur l'ensemble du territoire. Depuis lors, les visées d'accessibilité géographique et de rapprochement de

l'offre de services des différents milieux sont poursuivies, mais généralement selon une formule différente : celle de la déconcentration ou de la création de centres d'études collégiales et de campus rattachés à des cégeps existants³.

1.2 L'impact

La notion d'impact doit être entendue ici comme *l'ensemble des conséquences importantes prévisibles sur les établissements environnants*. Cette notion renvoie donc, elle aussi, à l'optique « réseau ». Toute création d'un nouvel établissement — centre d'études, campus ou cégep autonome — comporte normalement des effets sur les effectifs et les programmes des cégeps environnants et sur les ressources financières du réseau.

Onzième paramètre, donc : l'impact sur l'effectif des collèges. La création d'un nouvel établissement collégial peut contribuer à hausser le taux de passage des élèves du secondaire au collégial et, en conséquence, à augmenter la clientèle qui fréquente le cégep. Mais elle peut aussi, et cela risque d'être le cas au sein d'une population où le taux de passage est élevé ou se situe au moins dans la moyenne québécoise, occasionner un déplacement d'effectif. Il importe donc de prendre en considération, par exemple, la zone de recrutement des collèges environnants, les choix passés et actuels de collèges et de programmes faits par les élèves de la zone cible, le taux de passage des élèves issus des commissions scolaires concernées et les prévisions d'effectif.

Douzième paramètre : l'impact sur les programmes des collèges environnants. Il importe d'évaluer si le devis pédagogique du nouvel établissement ne vient pas mettre en péril certains programmes, préuniversitaires ou techniques, offerts dans les collèges environnants. Certains programmes techniques, notamment, ont nécessité des investissements importants en ressources financières et humaines ou encore des développements concertés avec d'autres collèges et avec des commissions scolaires du territoire. Il faut toujours viser à préserver la qualité des services de formation et la viabilité des programmes offerts dans l'ensemble du réseau.

Treizième paramètre : l'impact sur les ressources financières du réseau. Il s'agit ici, d'abord, d'évaluer les coûts directs d'immobilisation et de fonctionnement du nouvel établissement, les coûts d'application des conventions collectives et les coûts récurrents et

3. Ainsi, des centres d'études collégiales sont créés à Mont-Laurier (1983), à Chibougamau (1983), à Amos (1983), aux Îles-de-la-Madeleine (1983), à Val-d'Or (1988), à Carleton (1989), à Montmagny (1994) et à Charlevoix (1994). Des campus rattachés au cégep de l'Outaouais et au cégep de Limoilou sont aussi créés, respectivement en 1988 et 1991. Le Champlain Regional College comprend, pour sa part, trois campus depuis 1971-1972 : Saint-Lambert-Longueuil (1971), Lennoxville (1971) et Saint Lawrence (Québec, 1972). Parallèlement à ce mouvement de déconcentration, le campus anglophone du cégep de l'Outaouais devient le cégep Héritage (1988) et deux établissements privés sont aussi transformés en cégep : Beauce-Appalaches (1990) et Marie-Victorin (1993).

de voir, si possible, s'il n'y a pas une augmentation des coûts unitaires (per capita) des collèges où l'effectif décroît à cause de l'ouverture du nouvel établissement. Enfin, il faut voir si l'implantation et le fonctionnement du nouvel établissement se font avec de l'« argent neuf » ou s'il s'agit de puiser à même les ressources budgétaires existantes dans le réseau.

* *
*

C'est l'ensemble de ces paramètres, regroupés autour des notions de pertinence et d'impact, qui peut aider à prendre une décision éclairée, en ce qui concerne la création d'un nouvel établissement collégial. Il contribue également à définir le type d'établissement — centre d'études, campus ou cégep autonome — et son devis pédagogique, en lien avec les besoins décelés et l'offre de services existante dans le réseau.

Direction des Communications
Ministère de l'Éducation

L'EXISTENCE ET LA NATURE DU BESOIN DANS L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Le Conseil entend maintenant étudier la question particulière de la création d'un établissement d'enseignement collégial francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal, établissement qui, selon l'intention ministérielle, devrait être un cégep autonome. Pour cerner le mieux possible l'existence et la nature du besoin, le Conseil analyse la question sous six angles qui constituent les **six sections** du présent chapitre : le bassin de population, son portrait socio-économique et sa situation démographique; la clientèle potentielle et ses problèmes d'accessibilité; les besoins éducatifs et culturels exprimés.

2.1 Le bassin de population

Il faut d'abord se donner **un portrait du territoire en cause**, lorsqu'on parle de l'Ouest de l'île de Montréal. Ce territoire est limité, au nord, par la rivière des Prairies; au sud, par le lac Saint-Louis; à l'est, plus ou moins par la jonction de l'autoroute 13 (autoroute qui mène à Mirabel) et de l'autoroute 40 (la Transcanadienne); à l'ouest, par le lac des Deux-Montagnes. D'est en ouest, le territoire s'étend sur environ 35 kilomètres; et du nord au sud, il est à peu près de 15 kilomètres. Les municipalités concernées sur l'île de Montréal sont les douze suivantes : Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Senneville, Kirkland, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Île-Bizard, Roxboro, Pierrefonds, Dorval, Sainte-Anne-de-Bellevue et Sainte-Geneviève. Mais, pour bien évaluer la clientèle potentielle d'un nouvel établissement collégial dans l'Ouest de l'île de Montréal, il faut ajouter les principales municipalités suivantes qui se situent hors de l'île : L'Île-Perrot, Vaudreuil, Dorion et Rigaud. Le territoire s'allonge ainsi de 35 kilomètres.

En ce qui concerne **les caractéristiques démographiques et linguistiques** de la population concernée (tableau 1)¹, il faut signaler que les douze municipalités de l'Ouest de l'île de Montréal (ce qu'on peut appeler le bassin immédiat) comptent, au recensement de 1991, 206 932 personnes, dont 65 715 francophones, soit une proportion de 31,8 % de francophones. Le bassin élargi (incluant les municipalités hors de l'île) compte 234 606 personnes, dont 88 210 francophones, soit une proportion de 37,6 % de francophones.

Certains faits sont à noter. D'abord, seulement deux municipalités du bassin immédiat de l'Ouest de l'île sont à majorité francophone : Île-Bizard et Sainte-Geneviève. En outre, les plus forts contingents de francophones se trouvent au nord du territoire : Pierrefonds (29,0 % de l'ensemble des francophones), Dollard-des-Ormeaux (15,1 %), Île-Bizard (12,3 %). Les autres francophones sont, pour l'essentiel, répartis dans les municipalités situées le long de la Transcanadienne. Les quatre principales municipalités qui s'ajoutent, dans le bassin élargi, sont toutes à forte majorité francophone. Au total, leur population francophone (22 495) correspond à peu près au tiers de la population francophone située dans l'Ouest de l'île proprement dit (les 65 715 francophones du bassin immédiat ou restreint).

1. Tous les tableaux sont consignés à l'Annexe 2.

2.2 Quelques caractéristiques socio-économiques

En ce qui concerne **le profil des revenus et de la scolarisation** de cette population, il est à noter que, pour le bassin restreint, les revenus des ménages sont plus élevés que la moyenne québécoise, sauf à Sainte-Anne-de-Bellevue (48,4 % de francophones) et à Sainte-Geneviève (67,4 % de francophones), qui se trouvent légèrement sous la moyenne². Quant au niveau de scolarité atteint dans le bassin restreint, il est nettement supérieur à la moyenne provinciale, sauf à Sainte-Geneviève³. On peut conclure que, de façon générale, l'avantage en matière de revenu et de scolarité est moins marqué dans les municipalités où la proportion de francophones est plus élevée.

La majorité des emplois, dans l'Ouest de l'île de Montréal, **se retrouvent dans le secteur tertiaire**: 1,2 % des entreprises se situe dans le secteur primaire et compte pour 0,7 % des emplois; 18,2 % des entreprises œuvrent dans le secteur secondaire, avec 27,5 % des emplois; 80,6 % des entreprises sont dans le secteur tertiaire et totalisent 71,8 % des emplois⁴. Dans le secteur tertiaire, il n'y a rien de spécial à noter, si ce n'est que le commerce de détail (19,9 %), le commerce de gros (14,8 %), l'enseignement (9,6 %), le transport (9,2 %), la restauration et l'hébergement (9,0 %) et les services aux entreprises (8,7 %) se partagent l'essentiel des emplois.

La spécificité de l'Ouest de l'île réside plutôt dans **l'importance de certaines entreprises de hautes technologies du secteur manufacturier**, ce qui représente environ le quart du total des emplois, comme on l'a signalé. Il s'agit principalement d'emplois dans le secteur des produits chimiques (23,8 % des emplois du secteur manufacturier), des produits électroniques (20,8 %), du matériel de transport (18,2 %), de la machinerie (5,3 %) et de l'imprimerie (4,0 %).

Cependant, il faut signaler qu'on ne dispose **pas d'études des besoins de main-d'œuvre**, spécifiques à l'Ouest de l'île. Les études sectorielles — en aérospatiale, par exemple — et la liste des professions en demande sont réalisées pour toute l'île de Montréal. Les analyses de conjoncture menées pour le territoire de l'Ouest de l'île montrent que plusieurs secteurs sont en restructuration et que les PME sont très présentes, ce qui rend difficiles la prévision des besoins et des compétences attendues et la structuration d'une offre de formation en conséquence.

Il existe bien **une table de concertation pour l'Ouest de l'île qui se présente plutôt à la manière d'un guichet unique**⁵. On n'y dispose pas d'un portrait des besoins de formation et on résiste aussi à établir des priorités

2. Source: Statistique Canada, Recensement 1986, dans MEQ, *Déconcentration de l'enseignement collégial. La scolarisation des francophones et des anglophones de l'Ouest de l'île de Montréal*, DGEC, Direction de la recherche et du développement, 6 novembre 1991.

3. Voir Tableau 2.

4. Centre d'emploi du Canada, *Analyse externe 1995*, Pointe-Claire, nov. 1994.

5. Cette table regroupe les commissions scolaires Sault-Saint-Louis, Baldwin-Cartier et Lakeshore, les cégeps André-Laurendeau et John-Abbott, l'École de technologie supérieure, le Centre d'emploi du Canada de Pointe-Claire, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, la Chambre de commerce et, au besoin, le commissaire industriel.

2.3 La situation démographique linguistique

parmi les besoins exprimés. Le Centre d'emploi du Canada recrute la clientèle, une fois l'offre de cours décidée à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, sur la base des besoins identifiés par les entreprises admissibles.

On peut comprendre que le mécanisme et le processus en place, si imparfaits soient-ils, puissent aider les cégeps existants à satisfaire les besoins de certaines entreprises en formation continue. Mais, en ce qui a trait à une offre de cours en formation technique initiale pour l'Ouest de l'île, **une étude de besoins et de pertinence s'impose avant l'ouverture de tout programme**, surtout que les jeunes en provenance de l'Ouest de l'île s'inscrivent peu dans des programmes techniques.

On peut retenir de l'analyse des données des recensements de 1971 et de 1991 relatives à la population de l'Ouest de l'île de Montréal deux constats principaux⁶.

Selon un premier indicateur de la situation linguistique, soit la connaissance des langues officielles canadiennes, **la connaissance de l'anglais comme langue seconde demeure de vingt-et-un points supérieure à celle du français langue seconde** au sein de la population de l'Ouest de l'île⁷. Cela signifie que le bilinguisme est toujours nettement plus répandu parmi la population francophone que parmi la population anglophone et que la population allophone a opté proportionnellement plus pour l'anglais que pour le français comme langue seconde⁸. Il y va ici du **pouvoir de rayonnement du français, moindre que celui de l'anglais**, dans l'Ouest de l'île de Montréal.

Entre 1971 et 1991, le nombre d'anglophones a diminué, alors que le nombre de francophones et, plus encore, le nombre d'allophones ont augmenté sensiblement. Ainsi, alors que, en 1971, les personnes de langue maternelle anglaise représentaient 61,2 % de la population de l'Ouest de l'île de Montréal⁹, elles ne comptaient plus, en 1991, que pour 46,9 % de l'ensemble. Par contre, compte tenu du pouvoir d'assimilation de l'anglais¹⁰, cette diminution ne s'est pas répercutée aussi nettement sur la langue d'usage, qui demeure dans 58,7 % des cas l'anglais. Un indice de ce pouvoir d'assimilation: **alors que l'écart entre l'anglais langue maternelle et l'anglais langue d'usage était de 6,7 % au profit de cette dernière en 1971,**

6. Voir les Tableaux 3 et 4 et Charles Castonguay, « Dominance de l'anglais », dans *Le Devoir*, 22 et 23 novembre 1994. Il faut noter que le territoire couvert par l'analyse du professeur Castonguay est plus vaste que celui qu'on qualifie ici de territoire de l'Ouest de l'île de Montréal.

7. Cette connaissance de la langue seconde est mesurée dans les termes « assez bien pour soutenir une conversation ».

8. Il faut noter, cependant, l'augmentation importante, entre 1971 et 1991, de la proportion de non-francophones qui connaissent le français: elle est passée de 29 % à 57 %. Voir Tableau 3.

9. Il s'agit toujours d'un bassin de population plus large que celui dont on parle dans le présent avis.

10. Un groupe profite de l'assimilation lorsque son effectif selon la langue d'usage est plus élevé que son effectif selon la langue maternelle.

il est de 11,8 % en 1991. Cela signifie que les allophones ont plus tendance à choisir l'anglais que le français comme langue d'usage et que le nombre d'entre eux qui choisissent le français ne suffit pas à compenser le nombre de francophones qui délaissent leur langue maternelle au profit de l'anglais¹¹. Il y va ici du **pouvoir d'attraction du français, moindre que celui de l'anglais**, dans l'Ouest de l'île de Montréal.

Comme on l'a déjà noté, la force d'attraction et de rayonnement d'une culture et d'une langue est étroitement liée à son niveau d'institutionnalisation¹². Plus particulièrement, le sentiment d'appartenance d'un groupe à une langue et à une culture s'appuie fortement sur l'institution scolaire elle-même. C'est ce qu'a compris, depuis longtemps, la communauté anglophone au Québec. Or, dans l'Ouest de l'île, c'est un fait notoire, la culture et la langue françaises ne disposent pas d'institutions propres, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. On peut, par ailleurs, constater que la Charte de la langue française a contribué à augmenter la connaissance du français chez les non-francophones. Mais, les effets bénéfiques de la Charte ont une moins grande portée, compte tenu des caractéristiques de l'environnement : la faible concentration des francophones dans bon nombre d'écoles et l'absence d'infrastructures culturelles. Ainsi, par exemple, plusieurs élèves allophones, qui ont fait leurs études secondaires en français, n'ont qu'un cégep anglophone à proximité de leur domicile. De toute évidence et de l'avis même des personnes et des organismes rencontrés par le Conseil, un établissement collégial francophone semble pouvoir servir de lieu d'attraction et de rayonnement culturel et linguistique, pour les francophones comme pour les non-francophones, compensant ainsi pour une part l'absence actuelle d'infrastructures culturelles francophones et suscitant peut-être, éventuellement, leur implantation.

2.4 La clientèle potentielle

Pour évaluer la clientèle potentielle d'un établissement collégial francophone qui, de toute évidence, ne devrait offrir au début que certains programmes préuniversitaires, on doit tenir compte de certains facteurs.

Le premier facteur : les finissants et finissantes de 5^e secondaire en formation générale du territoire à desservir, qui se retrouvent essentiellement dans trois commissions scolaires. On doit donc additionner ici, en principe, les 673 élèves du secteur francophone de la commission scolaire Baldwin-Cartier, les 106 élèves du secteur francophone de la commission scolaire Lakeshore, les 735 élèves du secteur francophone de la commission scolaire des Trois-Lacs, les 205 élèves issus des écoles privées du bassin immédiat et les 143 élèves issus des écoles privées du bassin élargi¹³. Cela donne un total de 1 862 élèves.

11. Voir Tableau 4.

12. Bruno Roy, *Enseigner la littérature au Québec*, Montréal, XYZ éditeur.

13. Ces données portent sur l'année scolaire 1994-1995 (inscription au 30 septembre 1994). Elles nous ont été fournies par les commissions scolaires et les directions d'établissements privés (collèges Beaubois, Charlemagne et Bourget) concernées.

Le deuxième facteur : le taux de passage au collégial. À la commission scolaire Baldwin-Cartier, ce taux est de 69 % en 1992-1993¹⁴ ($673 \times 69 \% = 464$), à la commission scolaire Lakeshore, ce taux est de 69,5 % ($106 \times 69,5 \% = 74$), à la commission scolaire des Trois-Lacs, ce taux est de 63,8 % ($735 \times 63,8 \% = 469$) et pour le secteur privé, le taux est de 88,5 % ($348 \times 88,5 \% = 308$)¹⁵. Cela donne maintenant un total de 1 315 élèves.

Le troisième facteur : les inscriptions au préuniversitaire en 1^{re} collégiale. Ces inscriptions sont d'environ 80 % en préuniversitaire. Cela nous amène à 371 élèves de la commission scolaire Baldwin-Cartier, 59 élèves de la commission Lakeshore, 375 élèves de la commission des Trois-Lacs et 246 élèves du secteur privé, pour un total de 1 051 élèves¹⁶.

Le quatrième facteur : le scénario d'attraction. On pourrait fixer à 60 % ou à 70 % la force d'attraction de ce futur établissement collégial préuniversitaire. Mais le scénario le plus vraisemblable est plutôt celui qui se situe à 50 % de ces 1 051 élèves. Les éléments à considérer qui privilégient ce scénario réaliste et qui incitent à éviter de surestimer la force d'attraction sont les suivants : 30 % des élèves de 5^e secondaire du secteur francophone de la commission scolaire Baldwin-Cartier sont non-francophones et 80 %, dans le cas de la commission scolaire Lakeshore¹⁷; la proximité du cégep John-Abbott, qui attire environ 4 élèves sur 10 en provenance des écoles francophones de la commission scolaire Baldwin-Cartier, dont un nombre significatif, semble-t-il, pour y apprendre l'anglais; la proximité et l'habitude de fréquentation du cégep de Valleyfield pour une bonne partie des élèves de la commission scolaire des Trois-Lacs¹⁸; la portion importante des élèves du secteur privé qui ne résident pas sur le territoire¹⁹; l'absence d'accroissement démographique majeur prévu pour les prochaines années²⁰, sans compter que le nouvel établissement, au départ, ne s'est pas encore « fait un nom » comparativement aux établissements environnants, ce qui ne lui

14. Voir Tableau 5.

15. En l'absence de données sur les taux de passage des élèves des écoles privées du territoire, nous avons appliqué le taux moyen observé au secteur privé pour l'ensemble du Québec.

16. On pourrait sans doute ajouter quelques élèves des commissions scolaires avoisinantes (Sainte-Croix et Sault-Saint-Louis) et quelques élèves « repêchés au troisième tour » des inscriptions au SRAM, mais cela ne changerait pas le nombre total de façon significative.

17. Voir Tableau 6.

18. Pour mesurer l'attrait qu'exercent les divers cégeps sur les élèves du territoire, voir le Tableau 7.

19. Par exemple, 77 des 143 élèves de secondaire 5 du Collège Bourget proviennent de l'extérieur du territoire.

20. Voir Tableau 8.

permet pas d'exercer pleinement son pouvoir d'attraction. On peut donc penser qu'il est réaliste de retenir le scénario de 50 %, ce qui fait un total éventuel de 1 052 élèves répartis sur les deux années du collégial préuniversitaire ($526 \times 2 = 1\,052$)²¹.

2.5 L'accessibilité des études collégiales

Pour parler de cette accessibilité, on retient ici trois critères : le taux de passage, la distance à parcourir et la capacité d'accueil des établissements collégiaux environnants.

En ce qui concerne **le passage** de la 5^e secondaire au collégial, les taux, pour 1992-1993, des élèves des commissions scolaires Baldwin-Cartier (69 %) et Lakeshore (69,5 %) sont légèrement supérieurs à la moyenne provinciale du secteur public (66 %), alors que celui de la commission scolaire des Trois-Lacs est un peu plus faible (63,8 %)²². L'implantation d'un établissement collégial dans l'Ouest de l'île ne peut donc avoir, pour principale raison, cette hausse du taux de passage au collégial. Cependant, on ne peut exclure — il faut même le souhaiter — qu'il puisse contribuer à le hausser légèrement, même si la population scolaire francophone du bassin restreint de l'Ouest de l'île est sans doute l'une des populations qui se situe le plus près des objectifs de scolarisation fixés par le Conseil pour une entrée réussie de l'enseignement supérieur dans le XXI^e siècle²³.

En ce qui a trait à **l'accessibilité géographique**, on doit noter que les trajets à parcourir pour fréquenter un établissement collégial francophone sont bien souvent longs, en temps plus encore qu'en distance : certains élèves consacrent manifestement à un tel transport, malgré l'organisation de certaines navettes, une heure trente, deux heures, trois heures et parfois plus pour leur aller-retour²⁴. De fait, la distance à parcourir ou la durée du trajet

21. Le scénario élaboré par le MEQ est le suivant : si 70 % d'attraction : 934 élèves en 1^{re} collégiale. Effectif total 3 013 ; si 50 % d'attraction : 667 élèves en 1^{re} collégiale. Effectif total 2 152. Le nombre d'élèves susceptibles de fréquenter le futur établissement collégial nous paraît surévalué, entre autres pour les raisons suivantes : les élèves des écoles privées anglophones (environ 200) sont inclus dans les sortants du secondaire considérés ; les taux de passage secondaire-collégial utilisés sont supérieurs à ceux observés pour la dernière année ; l'effectif total est établi en multipliant par 3,2 l'effectif des nouveaux inscrits alors qu'il serait dans les faits plus près du double compte tenu de l'absence ou de la faible présence d'inscrits en formation technique. Quant au scénario élaboré en 1991 par les directeurs généraux des cégeps de l'île de Montréal (scénario qualifié de réaliste : 50 % du bassin + 20 % de ceux qui fréquenteraient autrement John-Abbott : 424 nouveaux inscrits. Effectif total : 890), il nous paraît sous-évaluer la proportion d'élèves susceptibles de délaisser John-Abbott pour un établissement collégial francophone situé à proximité de leur domicile.

22. Voir Tableau 5.

23. CSE, *L'Enseignement supérieur : pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle*, Québec, 1993.

24. Voir Collège de Valleyfield, *Projet d'implantation d'un centre d'études collégiales francophone dans le secteur de l'Ouest de l'île de Montréal*, Valleyfield, août 1989. Le cégep André-Laurendeau dispose d'une ligne de transport en provenance de Dorval, Pointe-Claire, Pierrefonds via le Centre Fairview (35 minutes du Centre Fairview au cégep André-Laurendeau). Le cégep John-Abbott dispose d'un circuit spécial d'autobus à partir du Centre Fairview, offert par la STCUM (15 minutes environ). Le cégep John-Abbott demeure donc géographiquement plus accessible pour plusieurs francophones que les cégeps André-Laurendeau, Saint-Laurent ou Bois-de-Boulogne.

2.6 Les besoins éducatifs et culturels exprimés

n'empêche pas vraiment les finissantes et finissants francophones du secondaire de fréquenter le cégep, mais elle en incite plusieurs à se diriger vers le cégep John-Abbott. Par exemple, parmi les finissantes et finissants francophones des écoles publiques et privées de l'Ouest de l'île, en 1985-1986, ayant opté pour le cégep John-Abbott, 41 % disent que la langue fut une raison importante de leur choix et 95 % parlent de la proximité comme d'une raison assez ou très importante. Parmi un échantillon de finissantes et finissants francophones, des secteurs public et privé, de l'Ouest de l'île et de Vaudreuil, en 1993, 67 % évoquent la langue comme facteur important de leur choix du cégep John-Abbott et 82 % parlent de l'importance de la proximité²⁵. Dans une autre étude²⁶, réalisée par le cégep de Valleyfield auprès d'élèves de la polyvalente des Sources (commission scolaire Baldwin-Cartier), vient au premier rang des raisons qui président au choix d'un cégep la distance à parcourir. 75 % d'entre eux ont répondu que s'il y avait, dans un rayon de vingt kilomètres de leur résidence, un centre d'études collégiales francophone offrant la formation préuniversitaire, ils le fréquenteraient.

En ce qui concerne **la capacité d'accueil des cégeps environnants**, nul ne se plaint d'un manque de places en formation préuniversitaire. Au contraire, le cégep André-Laurendeau, par exemple, dispose même d'un nombre significatif de places. La création d'un établissement collégial francophone ne trouve donc pas ici sa raison d'être. Par ailleurs, les prévisions de clientèles potentielles pour les cégeps de l'Ouest de l'île jusqu'en 2007 n'indiquent pas un « boom » démographique²⁷ : cela signifie que la création d'un établissement collégial francophone impliquera, pour une bonne part, le redéploiement des effectifs existants, compte tenu que les taux de passage actuels sont déjà assez forts.

Les intervenants du milieu rencontrés par le Conseil²⁸ partagent, à plusieurs égards, une vision commune du problème : les élèves francophones qui terminent leurs études secondaires dans l'Ouest de l'île de Montréal n'ont pas accès à des études collégiales en français à une distance géographique qui paraît raisonnable. Devant l'obligation d'effectuer parfois jusqu'à trois heures de trajet par jour, plusieurs élèves décident de poursuivre leurs études collégiales en anglais, en particulier au cégep John-Abbott, situé à proximité sur le territoire. À la suite d'études collégiales en anglais, plusieurs continueraient leurs études universitaires en anglais. Les intervenants estiment que l'absence d'un établissement collégial francophone à proximité — les parents insistent énormément sur ce point — brime jusqu'à un certain

25. Sylvie Dacosta et Lucie A. Laurendeau (sous la direction d'André Piérard) « Rapport d'évaluation sur les étudiants de l'Ouest de l'île en vue de l'implantation d'un cégep francophone dans l'Ouest de l'île », Montréal, UQAM, 1993.

26. Le groupe d'études diagnostiques, *Les Clientèles du collège*, Collège de Valleyfield, juin 1989.

27. Voir Tableau 8. L'augmentation du bassin de population est plutôt prévue dans ce qu'on appelle la « couronne Nord », à l'extérieur de l'île de Montréal.

28. Comité consultatif pour un cégep francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal, Comité régional des parents francophones de Baldwin-Cartier, Commission scolaire Baldwin-Cartier, Commission scolaire des Trois-Lacs, Association des francophones de l'Ouest de l'île de Montréal et Chambre de commerce de l'Ouest de l'île de Montréal.

point les droits des élèves de poursuivre leurs études dans leur langue maternelle et contribue même à l'anglicisation. De plus, les efforts consentis à l'enseignement obligatoire pour franciser les allophones se trouvent en bonne partie anéantis, car ces derniers se voient eux aussi incités, pour ne pas dire contraints, à fréquenter le cégep anglophone, compte tenu de la distance — évaluée en temps de transport — qui sépare leur lieu de résidence du cégep francophone le plus proche.

Les intervenants sont d'avis que le nombre d'élèves francophones et allophones qui terminent leurs études secondaires est suffisant pour justifier une offre de formation collégiale en français, et ce, même s'ils admettent qu'une partie de ces élèves feraient encore le choix de fréquenter le cégep John-Abbott, entre autres raisons, pour apprendre l'anglais.

Conscients que la très grande majorité des élèves de leur territoire (environ 80 %) optent pour la formation préuniversitaire, la demande des intervenants porte essentiellement sur ce type de formation. Presque tous estiment que la demande des élèves en formation technique est trop faible pour assurer l'ouverture et la viabilité de programmes de ce type. De plus, même si ce deuxième aspect est moins étayé, ils pensent que les entreprises de haute technologie installées dans l'Ouest de l'île embauchent avant tout des diplômés universitaires et que leur besoin de techniciennes et techniciens est somme toute assez limité²⁹.

On croit aussi que l'établissement collégial attendu pourrait tenir lieu de centre culturel francophone, puisque aucune institution de cette nature n'existe dans l'Ouest de l'île (aucun lieu véritable de diffusion de la culture francophone). On voit donc, dans l'établissement collégial, un pôle d'appartenance linguistique et culturelle et un lieu répondant à un besoin de rassemblement et de rayonnement pour les francophones du territoire. À plus long terme, on est d'avis que la présence d'une infrastructure plus solide en matière d'enseignement en français représenterait aussi un facteur d'attraction et de développement : les francophones seraient plus intéressés à venir s'installer dans ce secteur, sachant que les enfants pourraient fréquenter un établissement collégial francophone situé près de leur lieu de résidence.

Parmi les cégeps consultés, Valleyfield et Saint-Laurent reconnaissent d'emblée le besoin d'un établissement collégial offrant des programmes préuniversitaires sur le territoire ; John-Abbott et André-Laurendeau ont plutôt tendance à penser qu'un transport efficace pourrait régler le problème. La Fédération des cégeps, pour sa part, croit que le problème du transport n'est pas pire là qu'ailleurs et qu'il n'y a lieu d'ouvrir ni une « antenne » ni un cégep autonome, étant donné qu'il ne semble pas y avoir un problème d'accessibilité des études collégiales dans l'Ouest de l'île de Montréal.

29. Du côté de la Commission scolaire des Trois-Lacs, on est toutefois d'avis qu'il pourrait y avoir certains besoins industriels qui justifieraient une offre modeste de formation technique dans le prolongement des programmes offerts au secondaire en formation professionnelle. Ils croient cependant que l'existence à Vaudreuil d'un point de service du cégep de Valleyfield serait le meilleur moyen de répondre à ces besoins.

* *
*

Ce chapitre visait à cerner l'existence et la nature du besoin. L'analyse révèle qu'un bassin de population francophone significatif existe dans l'Ouest de l'île de Montréal, que cette population a besoin à la fois d'une institutionnalisation de sa culture et de sa langue et d'un pôle d'attraction et de rayonnement pour elle-même et sans doute pour les populations non francophones, qu'environ mille élèves pourraient bénéficier éventuellement d'un établissement collégial francophone à proximité de leur domicile, ce qui éviterait à plusieurs d'entre eux de vivre comme une contrainte la fréquentation d'un cégep anglophone ou le parcours de longs trajets. Quant à la nature du besoin, l'analyse des caractéristiques socio-économiques et du profil des clientèles potentielles révèle des besoins de l'ordre des formations préuniversitaires. L'expression des demandes du milieu recueillie par le Conseil confirme cette analyse qu'il fait de l'existence et de la nature du besoin. Le taux de scolarisation de la population et même le taux de passage de la 5^e secondaire au collégial, de même que l'existence de places disponibles dans les cégeps environnants, sont par ailleurs des facteurs qui atténuent le besoin d'un établissement collégial: si l'on crée un tel établissement dans l'Ouest de l'île, ce n'est pas d'abord pour ces dernières raisons.

UNE RÉPONSE APPROPRIÉE AU BESOIN

L'existence et la nature du besoin étant mieux cernées, il est maintenant possible d'envisager quelle devrait être la réponse la plus appropriée. Cette réponse au besoin, comme on l'a rappelé au chapitre premier, doit également tenir compte des impacts sur les effectifs et les programmes des cégeps environnants et sur les ressources financières du réseau d'enseignement collégial. Le présent chapitre montre qu'il est opportun de créer un établissement d'enseignement collégial dans l'Ouest de l'île de Montréal : c'est l'objet de la **première section**. Il indique qu'un cégep autonome ne constitue pas une réponse appropriée au besoin tel qu'analysé par le Conseil et tel qu'exprimé par l'ensemble des intervenants : c'est l'objet de la **deuxième section**. La création d'un campus rattaché à un cégep existant se présente, pour l'heure, comme une solution satisfaisante : c'est l'objet de la **troisième section**.

3.1 Un établissement d'enseignement collégial

À la suite de ses analyses du besoin et de sa consultation des principaux intervenants de la population concernée et en référence aux paramètres qu'il s'est donnés, le Conseil pense qu'il est opportun de créer un établissement d'enseignement collégial francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal. Indépendamment de la nature même de cet établissement, dont on parle dans les sections qui suivent, deux raisons majeures et inséparables militent en faveur de son existence.

La première raison : la possibilité pour les élèves francophones de poursuivre leurs études en français dans leur milieu. Il n'est pas normal, en effet, qu'un nombre significatif d'élèves de l'Ouest de l'île de Montréal doivent parcourir de longs trajets pour pouvoir fréquenter un établissement francophone. Il n'est pas plus normal qu'une portion significative d'entre eux se sentent plus ou moins contraints de fréquenter un cégep anglophone, à cause de sa proximité. Les intervenants rencontrés par le Conseil ont raison d'affirmer que l'absence d'un établissement d'enseignement collégial francophone à proximité brime, d'une certaine manière, le droit des élèves de poursuivre leurs études dans leur langue maternelle et contribue même à l'anglicisation.

La proximité géographique peut être prise en considération, ici, comme étant l'une des dimensions de l'accessibilité. L'éloignement géographique et la durée importante des trajets, entre le domicile et l'établissement d'enseignement, comme le signale le document ministériel sur la déconcentration de l'enseignement collégial, font partie du problème réel de l'accessibilité des études collégiales¹. Dans le cas présent, on peut penser que cet éloignement et cette durée des trajets n'empêchent pas la plupart de poursuivre leurs études collégiales. Elles créent, cependant, une contrainte importante et, surtout, en incitent plusieurs à poursuivre leurs études dans un cégep anglophone.

La seconde raison : la création d'un pôle d'attraction et de rayonnement culturel et linguistique francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal. Les intervenants l'ont tous rappelé au Conseil : les francophones de l'Ouest de l'île y sont en situation de minoritaires et ne disposent pas d'outils culturels, tel un établissement d'enseignement supérieur. Or, comme on l'a

1. *Op. cit.*, p. 7 et 12.

signalé, la culture (avec la langue qui l'exprime) a besoin de cette institutionnalisation, « qui lui permet, en grande partie, de devenir visible, de s'offrir une certaine durabilité, d'être socialement consommable² ». Un établissement d'enseignement collégial peut jouer ce rôle.

Ce rôle culturel fait même partie de la mission des établissements d'enseignement collégial³, comme on l'a rappelé plus haut. Un établissement collégial francophone dans l'Ouest de l'île, assurant une formation supérieure à environ 1 000 élèves de 1^{re} et 2^e collégiale, peut effectivement être un centre d'attraction et de rayonnement pour la culture française; un outil de développement culturel auquel d'autres services culturels, voire sportifs, pourraient se greffer; un pôle d'identification culturelle et linguistique, permettant de cristalliser le sentiment d'appartenance à une communauté francophone dans l'Ouest de l'île; un moyen pouvant stimuler la venue de francophones dans l'Ouest de l'île; un facteur d'attrait pour les allophones. En ce sens, la création d'un établissement collégial, répondant au besoin de formation d'une clientèle significative, possède aussi ce qu'on peut appeler une légitimité culturelle. Cela, l'ensemble des intervenants consultés par le Conseil l'a aussi rappelé avec force.

3.2 Non pas un cégep autonome

S'il peut être opportun d'implanter un établissement d'enseignement collégial francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal, cela ne signifie pas pour autant qu'il faille y créer prochainement, de toutes pièces, un cégep autonome. L'analyse que le Conseil a faite du besoin, conjuguée à l'expression des intervenants concernés dans le milieu, le conduit à penser qu'il n'est pas pertinent de créer un cégep autonome dans l'Ouest de l'île de Montréal. Quelques facteurs majeurs nous incitent à une telle prise de position.

Le premier facteur majeur a trait à la clientèle potentielle. Le scénario le plus vraisemblable, fondé sur des critères reconnus, conduit le Conseil à penser qu'environ 1 000 élèves de 1^{re} et 2^e collégiale pourraient constituer la clientèle éventuelle d'un tel établissement. Cela ne justifie pas, en périphérie des grands centres et selon les critères mêmes élaborés par le ministère de l'Éducation⁴, la création d'un cégep autonome.

Le deuxième facteur concerne le profil nettement préuniversitaire de cette clientèle potentielle. C'est environ 80 % de celle-ci qui s'oriente actuellement vers les programmes conduisant à l'université, surtout en sciences humaines et en sciences de la nature. Un tel profil ne justifie aucunement l'ouverture de programmes techniques dans le nouvel établissement d'enseignement collégial. L'autre 20 % se dissémine parmi un grand nombre de programmes techniques, qu'il ne serait pas possible d'offrir sur place de toute façon.

2. Bruno Roy, *Op. cit.*, p. 34.

3. Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q., chapitre C-29, article 6.01.

4. MEQ, *La Déconcentration [...]*.

Le troisième facteur se rattache à la nature même d'un cégep autonome. Un cégep comporte, comme la loi le stipule, de l'enseignement pré-universitaire et de l'enseignement technique et, dans les grands centres, pour sa propre viabilité et celle de ses programmes, il devrait posséder une clientèle d'au moins 2 500 élèves. Or, ni le nombre d'élèves susceptibles de fréquenter le futur établissement, ni le profil prévisible de ces élèves, ni les analyses embryonnaires, voire inexistantes, concernant les besoins en formation technique dans l'Ouest de l'île de Montréal ne justifient la création d'un cégep autonome.

Le quatrième facteur concerne l'impact sur les effectifs des cégeps environnants, de même que sur la viabilité et la qualité des programmes dispensés. Cet impact doit être pris en considération du fait même que tout nouvel établissement collégial, comme tout établissement existant d'ailleurs, fait partie d'un réseau. Un gonflement de l'effectif du nouvel établissement, qui ne paraît aucunement justifié au Conseil, ne pourrait que signifier un déplacement massif des effectifs des collèges environnants, particulièrement des cégeps André-Laurendeau, Valleyfield, Saint-Laurent et Bois-de-Boulogne⁵. Il y aurait ici ce qu'on appelle un « effet domino », des déplacements d'effectifs en chaîne, avec leurs conséquences sur la viabilité des programmes déjà implantés. Si, en plus, on voulait donner, comme il se doit dans le cas d'un cégep autonome, à ce nouvel établissement une vocation technique, on risquerait des effets parfois désastreux sur des programmes offerts dans les cégeps environnants, quelquefois implantés depuis plusieurs années et même à l'occasion développés en concertation avec des commissions scolaires du territoire. Il y aurait ici une menace réelle sur la viabilité et la qualité des programmes techniques offerts. Qui plus est, l'idée même de réseau impose une carte des options techniques à l'échelle du Québec, carte elle-même harmonisée avec celle du réseau secondaire. Et cela appelle, de toute évidence, avant toute implantation de programme technique, une étude des besoins de formation pour la région concernée.

Le cinquième facteur a trait aux coûts et à l'impact sur les ressources financières du réseau. Selon les données disponibles au ministère de l'Éducation, on évalue les coûts de construction et d'équipement d'un cégep autonome de 1 200 places à 22 millions de dollars. On estime que les coûts annuels de maintien en bon état du parc immobilier et du remplacement des équipements seraient d'environ 500 000 dollars; que les coûts annuels de fonctionnement, relatifs à l'administration et à l'entretien du bâtiment, seraient d'environ 2 800 000 dollars; que le traitement des enseignants, l'encadrement pédagogique, les services périphériques à l'enseignement et le matériel périssable de laboratoires totaliseraient 7 500 000 dollars, annuellement.

5. Voir Tableau 9. Les cégeps qui refusent actuellement des élèves dans les programmes pré-universitaires pour manque de places (181 refus pour ce motif à Bois-de-Boulogne et 49 à Saint-Laurent, en 1994) risquent de pouvoir plus facilement compenser la perte d'effectifs découlant de l'ouverture d'un nouvel établissement collégial dans l'Ouest de l'île que les autres cégeps de la région.

Il faut penser à l'impact indéniable sur le réseau. Il est possible, d'abord, qu'un déplacement significatif d'effectifs augmente les coûts unitaires (per capita) pour l'enseignement de certains programmes dans les cégeps environnants. Par ailleurs, si les coûts nouveaux du cégep autonome sont pris à même l'enveloppe budgétaire actuelle du réseau, on peut mesurer l'impact que cela aurait sur les cégeps existants déjà aux prises avec des compressions financières importantes.

Si, cependant, le gouvernement choisissait d'injecter, comme on dit de l'« argent neuf » dans le réseau, ne serait-ce que pour les coûts de construction et d'équipement de 22 millions de dollars, par exemple, on se demande si une telle décision serait sage et appropriée, dans un contexte de ressources financières très limitées et, qui plus est, pour répondre à un besoin qui ne semble pas vraiment exister.

Le sixième facteur, et non le moins important, nous renvoie au besoin exprimé par la très grande majorité des intervenants du milieu. La très grande majorité des intervenants rencontrés, en effet, sans s'opposer formellement à la création d'un cégep autonome dans l'Ouest de l'île de Montréal, émettent de sérieuses réserves quant à sa pertinence et à la qualité des services éventuellement offerts. Ils estiment généralement qu'un centre d'études ou un campus rattaché à un cégep existant répondrait à leur besoin. On croit qu'il n'y a pas assez d'élèves pour justifier la création d'un cégep autonome. On pense que, compte tenu de la faible propension des élèves du territoire à s'inscrire en formation technique, il faut se demander comment ce volet, inséparable de la notion de cégep, pourrait exister. On pense qu'il serait préférable de commencer « petit », dans les plus brefs délais, et de s'ajuster progressivement, ce qui permettrait d'évaluer plus justement l'impact sur les cégeps environnants et l'évolution des besoins locaux. On se montre sensible à une saine gestion des fonds publics et conscient de la fragilité de l'équilibre du réseau collégial: de l'avis des intervenants, la création d'un cégep autonome implique des coûts nettement plus élevés que la création d'un centre d'études ou d'un campus et le contexte budgétaire actuel les amène à ne pas demander, du moins à court terme, un cégep autonome.

3.3 Plutôt un campus rattaché à un cégep existant

Ses analyses de la situation selon les paramètres retenus et sa consultation des principaux intervenants du milieu dans ce dossier ont conduit le Conseil à reconnaître l'existence d'un besoin. C'est pourquoi le Conseil a reconnu, dans la première section de ce chapitre, la pertinence de la création d'un établissement collégial francophone dans l'Ouest de l'île. Ses analyses et ses consultations l'amènent également à préciser ici la réponse la plus susceptible de satisfaire le besoin décelé.

De toute évidence, **un campus rattaché à un cégep existant** — quelques cégeps environnants ont déjà présenté des hypothèses de centres d'études⁶ — constitue la réponse la mieux appropriée au besoin de la population francophone de l'Ouest de l'île. Pourquoi un campus? Parce que la clientèle potentielle se situe à environ 1 000 élèves, répartie sur les deux années des

6. Il s'agit des cégeps André-Laurendeau, Valleyfield et Saint-Laurent.

programmes préuniversitaires, soit environ 500 en 1^{re} collégiale et 500 en 2^e collégiale. Dans les normes ministérielles pour la déconcentration de l'enseignement collégial en périphérie urbaine, cela correspond exactement à un campus. Pour ceux qui pourraient se sentir « en tutelle » parce que le campus est rattaché à un cégep situé « à la frontière » de la région, rappelons qu'il n'est pas difficile de prévoir que des sièges puissent être réservés au conseil d'administration et à la commission des études pour des représentants et représentants du campus et du milieu.

Ce campus devrait offrir des programmes préuniversitaires. Son devis pédagogique de départ serait axé sur une offre de services dans les programmes de sciences humaines et de sciences de la nature, ce qui correspond aux besoins analysés et exprimés et convient parfaitement au profil actuel des clientèles potentielles. Il n'y aurait donc pas, à la naissance du campus, d'offre de formation technique, puisque les besoins pressentis ne se situent pas de ce côté et que les études de prévision de besoins de formation technique pour l'Ouest de l'île ne sont pas réalisées.

Cette solution permet un démarrage rapide et laisse place à une évolution possible. Les intervenants du milieu ont, en effet, signalé au Conseil leur souhait d'une implantation rapide de ce campus. Le Conseil est aussi d'accord avec les intervenants pour reconnaître que, le campus une fois implanté, il y aura place pour une évolution basée sur une évaluation périodique de l'offre de services en lien avec des études de besoins, qui pourraient déboucher sur des créneaux de formation originaux correspondant à la structure industrielle environnante.

Il sera important, autant pour la population locale et l'établissement lui-même que pour le réseau collégial, de voir venir les choses et de mesurer les effets et les impacts de la création d'un campus. D'autant plus, d'ailleurs, qu'avant même de penser à s'agrandir ou à se développer le campus doit commencer par « se faire un nom », en offrant des programmes viables et des formations de qualité.

La création d'un campus offrant des programmes préuniversitaires aurait un impact réduit sur les effectifs des cégeps environnants. À cause même de l'ampleur relative du campus — environ 1 000 élèves — et de son devis pédagogique — des programmes préuniversitaires en sciences humaines et en sciences de la nature —, on peut prévoir que l'impact ne devrait pas être lourd à porter pour les cégeps environnants. En principe, le cégep le plus touché pourrait être le cégep John-Abbott, mais cela ne nuirait pas pour autant à la viabilité et à la qualité de ses programmes préuniversitaires. Les cégeps André-Laurendeau, Valleyfield, Saint-Laurent et Bois-de-Boulogne perdraient aussi, sans doute, une petite portion de leurs effectifs en formation préuniversitaire, mais sans conséquence majeure sur leur offre de services.

La création d'un campus a aussi un impact raisonnable sur les ressources financières du réseau. Les coûts prévus par le ministère pour une « antenne » de 500 places devraient sans doute être augmentés dans l'hypothèse retenue par le Conseil, mais ils n'auraient encore rien de comparable

à la création d'un cégep autonome. Ainsi, les coûts de construction et d'équipements prévus pour un centre d'études étaient de 4 550 000 dollars; 65 000 dollars étaient aussi prévus annuellement, pour le fonctionnement administratif et l'entretien des bâtiments; 2 400 000 dollars annuellement, pour le traitement des enseignants, l'encadrement pédagogique, les services périphériques à l'enseignement et le matériel périssable de laboratoires; 20 000 dollars annuellement, pour le maintien en bon état du parc immobilier et le remplacement des équipements. L'impact financier de la création du campus serait à peu près nul⁷ si le gouvernement y consacrait de l'« argent neuf ». Mais l'impact, même réduit, serait réel sur les ressources financières du réseau, si les sommes nécessaires étaient prises à même l'enveloppe budgétaire collégiale actuelle.

Ce campus peut aussi devenir l'outil culturel souhaité par la population francophone de l'Ouest de l'île. Premier pôle d'attraction et de rayonnement de la culture francophone dans l'Ouest de l'île, il pourrait s'ouvrir dynamiquement à des collaborations avec des entreprises et d'autres organismes et à des partenariats avec les municipalités, dans le but de promouvoir l'institutionnalisation de la vie culturelle (cinéma, théâtre, galerie d'art, centre scientifique, etc) et même sportive des francophones de cette région.

Ce campus devrait être situé en un lieu central et facile d'accès pour l'ensemble de la population francophone de l'Ouest de l'île. Les élèves devraient y avoir accès facilement, soit en vertu d'un transport en commun très efficace, soit en vertu d'un trajet qui requiert peu de temps. Il serait paradoxal, en effet, que cet établissement soit difficilement accessible pour beaucoup de francophones, étant donné que le principal argument pour sa création est un argument de proximité. Dans le choix du site, on devrait aussi tenir compte du moindre impact possible sur l'un ou l'autre des cégeps francophones environnants: trop près de l'un d'entre eux, il pourrait drainer une partie très significative de sa clientèle et briser ainsi l'équilibre du réseau; bien situé, il va chercher une petite portion de l'effectif de plusieurs cégeps. La localisation devrait également permettre un impact maximum de cet établissement en tant qu'outil culturel et centre de rayonnement francophone pour l'ensemble du territoire. Il y a, à cet égard, un choix « politique » à faire: on choisit de situer cet établissement soit là où il y a une grande concentration de francophones, (par exemple, à Pierrefonds) soit en un lieu qui se situe en quelque sorte au cœur de la dissémination des francophones dans l'Ouest de l'île (par exemple, au Centre Fairview à Pointe-Claire)⁸. L'espace choisi devrait en outre être suffisant pour permettre éventuellement les agrandissements nécessaires. Enfin, l'établissement devrait pouvoir profiter, grâce à son site, d'infrastructures existantes et de partenariats culturels, sociaux et économiques.

7. On peut tout de même penser que certains enseignants et enseignantes pourraient être mis en disponibilité, notamment au cégep John-Abbott, ce qu'on peut considérer comme un coût de système.

8. Parmi les organismes consultés, certains sont favorables à une localisation à Pierrefonds, à la fois pour la concentration de francophones, la beauté du site, les coûts réduits et le partenariat avec la municipalité, qui s'engage à y construire également un centre culturel et sportif; d'autres sont plutôt favorables à une localisation près du Centre Fairview, qu'ils jugent plus centrale et plus accessible pour l'ensemble des francophones disséminés dans l'Ouest.

* *

*

Le Conseil pense donc qu'il faut implanter un établissement d'enseignement collégial francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal. Il croit que cet établissement devrait être, pour l'heure, un campus rattaché à un cégep existant et non pas un cégep autonome, si l'on souhaite vraiment répondre aux besoins actuels de la population.

- Attendu qu'il y a, dans le bassin de population de l'Ouest de l'île de Montréal, une proportion importante de francophones (31,8 % dans le bassin immédiat et 37,6 % dans le bassin élargi);
- Attendu qu'il existe une clientèle potentielle d'environ 1 000 élèves, en 1^{re} et 2^e collégiale;
- Attendu que cette clientèle possède, à 80 %, un profil préuniversitaire;
- Attendu que des études sérieuses de besoins en formation technique n'existent pas pour l'Ouest de l'île de Montréal;
- Attendu que des problèmes d'accessibilité géographique des études collégiales en français existent dans l'Ouest de l'île, ce qui en incite plusieurs à poursuivre leurs études dans un cégep anglophone;
- Attendu qu'il importe de prolonger au collégial les efforts consentis à l'enseignement obligatoire pour franciser les allophones;
- Attendu que la population francophone de l'Ouest de l'île a un besoin évident d'un centre de rayonnement culturel et d'un pôle d'attraction linguistique;
- Attendu que la réponse la plus appropriée aux besoins des francophones de l'Ouest de l'île, et ce, de l'avis majoritaire des intervenants rencontrés, réside dans la création d'un campus rattaché à un cégep existant;
- Attendu que la solution d'un campus préuniversitaire peut être démarrée rapidement et peut laisser place à des évolutions ultérieures;
- Attendu qu'un tel campus a aussi un impact raisonnable (et minime s'il s'agit d'« argent neuf ») sur les ressources financières du réseau;
- Attendu qu'un tel campus peut devenir le centre de rayonnement culturel souhaité;

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation:

- 1. de créer un établissement d'enseignement collégial francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal;**
- 2. d'implanter un campus rattaché à un cégep existant, plutôt qu'un cégep autonome;**
- 3. de situer ce campus à un endroit central et facile d'accès pour l'ensemble de la population francophone de l'Ouest de l'île;**
- 4. de suivre l'évolution de l'effectif de ce campus préuniversitaire et de mettre à profit les prochaines années pour explorer la possibilité d'une offre technique qui constituerait un créneau original correspondant à la structure industrielle environnante, d'une part, et les avenues d'une offre de formation continue, d'autre part.**

Québec, le 18 novembre 1994

Monsieur Robert Bisaillon
Président
Conseil supérieur de l'éducation
2050, boulevard René-Lévesque ouest
SAINTE-FOY (Québec)
G1V 2K8

Monsieur le Président,

Comme nous envisageons de créer un cégep francophone autonome dans l'ouest de l'Île de Montréal, plutôt que l'antenne du Cégep de Saint-Laurent annoncée par le gouvernement précédent, il nous faut faire des analyses en vue de la mise en œuvre de ce projet.

Conformément à l'article 9 de sa loi constitutive, je demande au Conseil supérieur de l'éducation de me donner un avis sur la création de ce nouvel établissement public d'enseignement collégial. Je lui saurais gré de procéder dans les meilleurs délais possibles et de me remettre cet avis au plus tard à la fin de janvier 1995.

J'ai demandé au Ministère d'être à votre disposition pour vous fournir les données techniques dont vous pourriez avoir besoin dans la préparation de cet avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JEAN GARON

Tableau 1 — Principales municipalités sur le territoire des commissions scolaires Baldwin-Cartier et des Trois-Lacs selon la langue maternelle* au recensement de 1991

CS Baldwin-Cartier				CS des Trois-Lacs			
municipalités	Population		% de	municipalités	Population		% de
	totale	franco.	franco.		totale	franco.	franco.
Baie-d'Urfé	3849	735	19,1	Vaudreuil	11 187	8 660	77,4
Beaconsfield	19 616	4 155	21,2	Rigaud	2 503	2 330	93,1
Dollard-des-Ormeaux	46 922	9 920	21,1	Dorion	5 920	5 090	86,0
Dorval	17 249	5 800	33,6	Île-Perrot	8 064	6 415	79,6
Île-Bizard	11 352	8 115	71,5	Total	27 674	22 495	81,3
Pointe-Claire	27 647	6 410	23,2	Total	234 606	88 210	37,6
Pierrefonds	48 735	19 075	39,1				
Roxboro	5 879	2 405	40,9				
Kirkland	17 495	4 690	26,8				
Senneville	961	305	31,7				
Ste-Anne-de-Bellevue	4 030	1 950	48,4				
Ste-Geneviève	3 197	2 155	67,4				
Total	20 6932	65 715	31,8				

* Réponse unique

Source : Population 1991 (Recensement) par division de recensement composante (Cat. 95-329), Profil A.
Direction de la recherche et du développement, Direction générale de l'enseignement collégial, MEQ, 7/11/94.

Tableau 2 — Principales municipalités sur le territoire des commissions scolaires Baldwin-Cartier et des Trois-Lacs selon le plus haut niveau de scolarité atteint (%) au recensement de 1991

CS Baldwin-Cartier		Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint									
municipalités	Population totale	total <9 ^e année	9-13 année			cert./dipl.		cert./dipl. et autres études non univ.			
			sans certif.	avec certif.	école de métier	sans certif.	avec certif.	sans grad.	sans cert.	avec cert.	avec grade
Baie-d'Urfé	3 849	79,5	1,3	10,5	10,9	2,0	6,0	14,5	20,1	7,2	12,7
Beaconsfield	19 616	77,5	2,7	10,3	13,3	2,5	7,0	13,8	17,5	6,9	10,5
Dollard-des-Ormeaux	46 922	74,9	6,3	14,0	15,8	2,8	8,7	13,2	16,8	5,9	10,9
Dorval	17 249	83,6	8,2	15,7	17,2	3,1	9,1	14,8	14,3	5,2	9,1
Île-Bizard	11 352	71,8	9,9	16,1	19,3	4,7	7,0	16,1	11,0	3,5	7,5
Pointe-Claire	27 647	79,5	5,2	13,3	14,0	2,4	8,6	15,8	16,3	6,1	10,3
Pierrefonds	48 735	77,3	8,6	15,0	18,5	3,7	8,2	16,0	14,1	4,5	9,5
Roxboro	5 879	77,6	10,5	17,7	16,5	2,5	9,2	16,8	11,7	3,6	8,0
Kirkland	17 495	72,2	4,8	10,8	14,9	2,7	7,4	14,4	17,2	6,5	10,7
Senneville	961	82,7	5,7	8,2	11,3	3,1	8,2	16,4	10,7	3,1	6,9
Ste-Anne-de-Bellevue	4 030	68,9	16,4	11,0	11,5	2,5	7,9	11,0	11,0	4,0	7,0
Ste-Geneviève	3 197	79,0	14,7	19,4	16,0	5,9	8,9	18,2	8,3	2,6	5,7
Total	206 932	76,8	6,9	13,9	16,0	3,1	8,2	14,9	15,3	5,4	9,9

CS Trois-Lacs		Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint									
municipalités	Population totale	total <9 ^e année	9-13 année			cert./dipl.		cert./dipl. et autres études non univ.			
			sans certif.	avec certif.	école de métier	sans certif.	avec certif.	sans grad.	sans cert.	avec cert.	avec grade
Vaudreuil	11 187	75,7	12,2	19,6	15,8	5,2	8,9	17,0	9,3	2,4	6,9
Rigaud	2 503	77,9	24,9	21,0	21,0	2,6	7,2	9,0	5,6	2,1	3,6
Dorion	5 920	80,6	15,2	20,0	20,5	5,8	7,8	17,5	6,9	1,4	5,6
Île-Perrot	8 064	77,3	16,6	21,8	16,4	6,7	7,4	16,4	6,7	2,1	4,7
Total	27 674	77,4	15,3	20,4	17,5	5,5	8,0	16,2	7,7	2,1	5,6
Total région	234 606	76,9	7,9	14,6	16,2	3,4	8,2	15,0	14,4	5,0	9,4
Total Québec			20,1	19,0	16,8	5,7	6,9	13,4	7,8	1,9	5,9

Source : Population 1991 (Recensement) par division de recensement composante (Cat. 95-329), Profil A.
Direction de la recherche et du développement, Direction générale de l'enseignement collégial, MEQ, 29/11/94.

Tableau 3 — Diffusion de la connaissance de l'anglais et du français dans l'Ouest de l'île de Montréal. Évolution entre 1971 et 1991

	Connaissance de l'anglais parmi la population non anglophone	Connaissance du français parmi la population non francophone
1971	67 %	29 %
1991	78 %	57 %

Source: Charles Castonguay. « Dominance de l'anglais — 1. La situation linguistique dans le West Island et le West Québec », dans *Le Devoir*, 22 novembre 1994.

Tableau 4 — Situation linguistique dans l'Ouest de l'île de Montréal. Évolution entre 1971 et 1991.

	Total	Anglais		Français		Autre	
		N	%	N	%	N	%
1971							
Langue maternelle	303 445	185 730	61,2	83 275	27,4	34 440	11,3
Langue d'usage	303 445	205 928	67,9	77 770	25,6	19 747	6,5
1991							
Langue maternelle	336 075	157 650	46,9	107 770	32,1	70 655	21,0
Langue d'usage	336 075	197 310	58,7	100 363	29,9	38 402	11,4

Source: Charles Castonguay. « Dominance de l'anglais — 2. L'évolution de l'assimilation dans le West Island et le West Québec », dans *Le Devoir*, 23 novembre 1994.

Tableau 5 — Taux de passage* moyen selon la langue maternelle pour les commissions scolaires Baldwin-Cartier, des Trois-Lacs et Lakeshore, 1992-1993.

BALDWIN-CARTIER	Français	Anglais	Autres	Total
Nombre insc. sec. V et VI en 1992	709	540	293	1542
Nouvelles inscriptions au collégial à l'automne 1993	483	379	202	1064
Taux de passage (%)	68,1	70,2	68,9	69,0
TROIS-LACS	Français	Anglais	Autres	Total
Nombre insc. sec. V et VI en 1992	818	52	19	889
Nouvelles inscriptions au collégial à l'automne 1993	527	28	12	567
Taux de passage (%)	64,4	53,8	63,2	63,8
LAKESHORE	Français	Anglais	Autres	Total
Nombre insc. sec. V et VI en 1992	57	944	125	1126
Nouvelles inscriptions au collégial à l'automne 1993	39	651	93	783
Taux de passage (%)	68,4	69,0	74,4	69,5
TOTAL	Français	Anglais	Autres	Total
Nombre insc. sec. V et VI en 1992	1584	1536	437	3557
Nouvelles inscriptions au collégial à l'automne 1993	1049	1058	307	2414
Taux de passage (%)	66,2	68,9	70,3	67,9

* Le taux de passage moyen est le rapport entre les nouvelles inscriptions au collégial de 1993 et les inscriptions en 5^e et 6^e secondaire de 1992.

Taux de passage moyen pour l'ensemble du Québec 1992-1993 = public 66,0 % — privé 88,5 % — Total 69,8 %.

Source: Direction de la recherche et du développement, DIGEC, MEQ, 16/12/94 et 24/01/95.

Tableau 6 — Portrait linguistique des élèves de 5^e secondaire des commissions scolaires Lakeshore et Baldwin-Cartier. — Inscription au 30/09/93.

C.S. Lakeshore	Langue maternelle			
	Français	Anglais	Autres	Total
Réseau linguistique	Francophone	23	59	102
	Anglophone	911	81	1 021
	Total	934	140	1 123

C.S. Baldwin-Cartier	Langue maternelle			
	Français	Anglais	Autres	Total
Réseau linguistique	Francophone	54	179	785
	Anglophone	345	51	428
	Total	399	230	1 213

Source: Conseil scolaire de l'Île-de-Montréal.

Tableau 7 — Demandes d'admission au 1^{er} tour* en provenance des écoles publiques et privées francophones du territoire des commissions scolaires Baldwin-Cartier, Lakeshore et des Trois-Lacs dans les cégeps environnants pour l'année 1994

CÉGEP	C.S.			C.S. des TROIS-LACS			ÉCOLES PRIVÉES			TOTAL
	Jean-XXIII	Des Sources	Sous-Total	Dorval (sec.)	Sous-Total	Vau-dreuil	Sous-Total	Beau-bois	Charle-magne	
ANDRÉ-LAURENDEAU	9	70	79	7	3	7	10	1	0	99
BOIS-DE-BOULOGNE	35	70	105	8	1	17	18	38	19	203
JOHN-ABBOTT	58	153	211	72	6	55	61	28	19	423
SAINT-LAURENT	15	45	60	2	4	49	53	6	0	129
VALLEYFIELD	1	3	4	0	73	141	214	0	4	246
TOTAL	118	341	459	89	87	269	356	73	42	1 100

* Ces données comprennent les demandes relatives aux programmes préuniversitaires et techniques.

Source: SRAM.

Tableau 8 --- Prévion d'effectif en 5^e et 6^e secondaire, français* et général pour les territoires des commissions scolaires de Baldwin-Cartier et des Trois-Lacs

<i>Baldwin-Cartier</i>															
automne/année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
public (langue d'ens. français)	701	628	735	694	732	720	737	697	671	663	689	681	763	769	735
privé (anglais et français)	361	381	392	365	381	390	393	388	373	368	380	387	406	414	412
total territoire c.s. 699	1 062	1 009	1 127	1 059	1 113	1 110	1 130	1 085	1 044	1 031	1 069	1 068	1 169	1 183	1 147
indice d'accroissement**	100	95,0	106,1	99,7	104,8	104,5	106,4	102,2	98,3	97,1	100,7	100,6	110,1	111,4	108,0
<i>Des Trois-Lacs</i>															
<i>(Vaudreuil-Soulanges)</i>															
automne/année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	non disponible	2007		
public (langue d'ens. français)	667	698	718	642	856	752	760	726	766	769	704	786	807	935	973
privé (anglais et français)	168	166	144	128	138	142	142	135	141	142	128	146	153	170	178
total territoire cs 430	835	864	862	770	994	894	902	861	907	911	832	932	960	1 105	1 151
indice d'accroissement**	100	103,5	103,2	92,2	119,0	107,1	108,0	103,1	108,6	109,1	99,6	104,7	107,9	124,2	129,3

Tableau 9 — Nouvelles inscriptions* en provenance des commissions scolaires Baldwin-Cartier et des Trois-Lacs dans certains cégeps.

Cégep	1993				
	total Nouv. insc.	Baldwin- Cartier	Trois-Lacs	total	% des NI
St-Laurent	915	76	36	112	12,2
Bois-de-Boulogne	1 212	118	37	155	12,8
Ahuntsic	1 583	51	32	83	5,2
Maisonneuve	1 697	9	16	25	1,5
André-Laurendeau	956	48	13	61	6,4
Vieux-Montréal	1 216	6	15	21	1,7
Valleyfield	626	1	206	207	33,1
Dawson	1 902	47	5	52	2,7
Vanier	1 696	102	3	105	6,2
John Abbott	1 627	421	101	522	32,1

* Ces données incluent les élèves en provenance des secteurs anglais et français des commissions scolaires.

Source: Direction de la recherche et du développement, DIGEC, MEQ, 7/11/94.

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES RENCONTRÉS EN VUE DE L'AVIS SUR LA CRÉATION D'UN CÉGEP DANS L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

M. Yvan Desrochers , président M. Jean-Pierre Lamy , membre	Comité d'implantation du Cégep francophone de l'Ouest de l'île de Montréal
M. Claude Boily , directeur général M. Paul Bourque , directeur des services de l'équipement	Cégep Saint-Laurent
M. Michel Lemay Mme Louise Carrier	Comité régional des parents francophones de la C.S. Baldwin-Cartier
M. Guy Allard , commissaire M. Cousineau , directeur de l'école Jean-XXIII	C.S. Baldwin-Cartier
M. Gaëtan Boucher , directeur général M. Réginald Lavertu , président	Fédération des cégeps
M. René Gonzalez , directeur des services éducatifs aux adultes Mme Gaëtane Trempe-Köszegi , présidente du Conseil des commissaires	C.S. des Trois-Lacs
Mme Marie Farley , présidente	Association des francophones de l'Ouest de l'île de Montréal
M. Jean-Yves Bourque , directeur général	Cégep André-Laurendeau
M. Jacques Fillion , président M. Michel Beaudry , vice-président	Chambre de Commerce de l'Ouest de l'île de Montréal
Mme Angèle Grégoire , directrice générale M. Yvon Leduc , président du conseil d'administration	Cégep de Valleyfield
M. Gérard J. Brown , directeur général	Cégep John Abbott

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Membres

Bisaillon, Robert
Président du Conseil
Sainte-Sabine

Newman, Judith
Vice-présidente du Conseil
Montréal

Aubert Croteau, Madeleine
Conseillère en éducation
chrétienne
Commission scolaire
de Victoriaville
Victoriaville

Aurousseau, Chantal
Étudiante au doctorat
et chargée de cours
Université du Québec à Montréal
Montréal

Boutin, Nicole
Directrice des études
Cégep Montmorency
Outremont

Gatineau, Marie-Claude
Directrice adjointe du personnel
Commission des écoles protestantes
du Grand Montréal
Westmount

Girard, Pierre-Nicolas
Directeur
Les Fédérations de l'Union des
producteurs agricoles de la
région de Québec
Québec

Harris, Richard
Professeur titulaire
Département de physique
Université McGill
Lachine

Inchauspé, Paul
Directeur général
Cégep Ahuntsic
Outremont

Lagacé, Paul
Directeur
École Aux Mille-Fleurs
Commission scolaire Taillon
Saint-Hubert

Lajoie, Jean
Pointe-au-Pic

Martel, Bernard
Professeur
Collège de l'Abitibi-
Témiscamingue
Rouyn-Noranda

McNicoll, Claire
Vice-rectrice aux Affaires
publiques
Université de Montréal
Westmount

Pimparé, Claire
Comédienne-animatrice
Brome

Rabinovitch, Joseph
Directeur général
Association des écoles juives
Saint-Laurent

Robichaud, Émile
Président OIKOS,
ressourcement et formation
Laval

Roy-Guérin, Marie Lissa
Conseillère pédagogique
Commission scolaire
Outaouais-Hull
Gatineau

Sylvain Dufresne, Berthe
Spécialiste de musique au primaire
École Mgr-Dumas
Commission scolaire La Jeune
Lorette
Québec

Tousignant, Gérard
Directeur général
Commission scolaire de Coaticook
Sherbrooke

Tremblay, Hélène

Vice-rectrice à l'enseignement
et à la recherche
Université du Québec à Rimouski
Rimouski

Vacant

Membres d'office

Côté, Guy

Président du Comité catholique

Francis-Fay, Judy

Présidente du Comité protestant
Chicoutimi

Membres adjoints d'office

Hawley, Grant C.

Sous-ministre associé pour la
foi protestante
Ministère de l'Éducation

Sous-ministre associé pour la
foi catholique: N.

Lucier, Pierre

Sous-ministre de l'Éducation

Secrétaires conjoints

Durand, Alain

Proulx, Jean

LISTE DES AVIS DÉJÀ ÉDITÉS *

Pour une approche éducative des besoins des jeunes enfants	50-0370
Avis au ministre de l'Éducation	
Les Enfants du primaire	50-0371
Avis au ministre de l'Éducation	
Améliorer l'éducation scientifique sans compromettre l'orientation des élèves	50-0373
Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science	
L'Alphabétisation et l'éducation de base au Québec: une mission à assumer solidairement	50-0377
Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science	
La Formation professionnelle au secondaire: faciliter les parcours sans sacrifier la qualité	50-0383
Avis au ministre de l'Éducation	
En formation professionnelle: l'heure d'un développement intégré	50-0384
Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation — L'éducation des adultes dix ans après la Commission Jean	50-0386
Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Évaluer les apprentissages au primaire: un équilibre à trouver	50-0387
Avis au ministre de l'Éducation	
L'Enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle	50-0388
Avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles	50-0390
Avis à la ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science	
Des conditions pour faire avancer l'école	50-0391
Avis à la ministre de l'Éducation et de la Science	
Être parent d'élève au primaire	50-0392
Avis au ministre de l'Éducation	

Édité par la Direction des communications
du Conseil supérieur de l'éducation
2050, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage, Sainte-Foy, G1V 2K8
Tél: (418) 643-3851
(514) 873-5056

50-0399